



# W E N D E L

Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 178 729 232 euros

Siège social : 89, rue Taitbout - 75009 Paris - France  
572 174 035 RCS PARIS

## **Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L. 225-88-2 du Code de commerce**

Convention relative à l'utilisation de la marque « Wendel »

- **Personnes intéressées :**

- Wendel-Participations SE, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ;
- Nicolas ver Hulst (administrateur), Bénédicte Coste (administrateur), Edouard de l'Espée (censeur), Priscilla de Moustier (Président Directeur Général), François de Wendel (censeur), Humbert de Wendel (administrateur) de la société Wendel-Participations SE, et également membres du Conseil de surveillance de la société Wendel SE.

- **Objet, conditions financières et intérêt de la convention :**

Par deux conventions du 15 mai 2002, les sociétés SLPS, SOGEVAL et Wendel-Participations ont autorisé Wendel à utiliser le nom patronymique « Wendel » dans sa dénomination sociale et comme nom commercial et ont concédé à la Société une licence exclusive d'exploitation de la marque « Wendel Investissement ». Ces conventions sont conclues, à titre gratuit, pour une durée indéterminée, étant précisé qu'elles pourront être révoquées au cas où la participation directe et indirecte des sociétés de famille dans le capital de la Société aura été inférieure à 33,34% pendant 120 jours consécutifs. Faute d'avoir exercé ce droit de révocation dans un délai de 60 jours suivant le délai susvisé, le droit d'usage du nom et la licence exclusive sur la marque deviendraient définitifs et irrévocables. Le contrat de licence de marque du 15 mai 2002 a été modifié par avenants des 25 octobre 2013, 8 décembre 2015 et 21 mars 2018 afin de définir les règles de l'exploitation de la marque Wendel à l'étranger.

Dans le cadre de la fusion-absorption de Winvest Conseil par Trief Corporation, filiale à 100% de Wendel, Wendel-Participations, propriétaire de la marque Wendel, et la Société ont conclu un avenant au contrat de licence de marque du 15 mai 2002, afin d'autoriser l'usage de la marque Wendel pour l'entité résultant de la fusion. Le contrat de licence de marque n'a pas été modifié sur les autres points. Le Conseil de surveillance autorisé la conclusion de l'avenant susvisé et constaté l'intérêt de poursuivre ces conventions qui permettent à Wendel d'utiliser, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, une marque reconnue dans le cadre ses activités en France et à l'étranger.

- **Date :** L'avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 6 novembre 2019 et a été conclu le 18 février 2020.

### **Contact**

Secrétariat général

Caroline Bertin Delacour : +33 (0) 1 42 85 30 00

c.bertindelacour@wendelgroup.com